

À tous les pratiquants des loisirs verts
(VTTistes, cavaliers, motards, quaders, etc.)



Si, pour certains,
l'absence de signalisation ou
de dispositif de fermeture
d'une voie permet de la
présumer ouverte à la circu-
lation, les tribunaux considè-
rent qu'une voie doit être
manifestement praticable
par un véhicule de tourisme
non spécialement adapté au
"tout terrain" pour que la
présomption d'ouverture à la
circulation existe....

C.C.C.O.
Collectif Contre la Circulaire Olin

Chemin condamné



NON A LA CIRCULAIRE OLIN

A PIED, A VELO, A CHEVAL, A MOTO, EN QUAD, EN VOITURE...
CIRCULER EST UN DROIT !

ACTE 1 : Le 20 novembre 2005

MANIFESTATION DES RÉGIONS À PARIS.

Pique-nique familial à 11h devant

LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

20, avenue de Ségur PARIS 75007

et marche digestive à travers les rues de la capitale.

www.collectif-contre-circulaire-olin.com